



UNIVERSITÉ DE NANTES

Accord de coopération
établissant un double diplôme
entre
l'Université de Nantes (France)
et
l'Università degli Studi dell'Insubria
(Italie)



Vu la réglementation en vigueur dans les deux pays partenaires ;

Vu le Décret n°85-1124 du 21 octobre 1985 relatif à la coopération internationale des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du Ministère français de l'éducation nationale ;

Vu le Décret n°2005-450 du 11 mai 2005 relatif à la délivrance de diplômes en partenariat international

Vu la Charte des bonnes pratiques applicables aux formations mises en œuvre à l'étranger par les établissements d'enseignement supérieur français, adoptée le 13 octobre 2009 par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la Conférence des Présidents d'Universités

Vu l'accord bilatéral Erasmus signé en 2015 entre l'Université de Nantes et l'Università degli Studi dell'Insubria

Considérant la nécessité d'internationalisation l'enseignement supérieur et la recherche

Considérant la nécessité de l'actualiser en raison du processus de création et de consolidation de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,

Les cosignataires, Monsieur le Professeur Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, d'une part,

et

Monsieur le Professeur Alberto COEN PORISINI, Recteur de l'Università degli Studi dell'Insubria, d'autre part,

s'engagent à ce que les institutions qu'ils représentent légalement respectent le présent accord selon les clauses des articles suivants :

Article 1 – Objet

L'Université de Nantes et l'Università degli Studi dell'Insubria s'accordent pour réaliser des actions de développement de programmes d'intérêt commun dans l'enseignement et la recherche, pour lesquelles elles consentent les moyens nécessaires à l'accomplissement des objectifs envisagés dans le présent accord.

Article 2 – Champs de coopération

Cet accord concernera :

- a) la mise en place d'un double-diplôme Master Etudes Européennes Internationales parcours Juriste trilingue et Laurea magistrale in Giurisprudenza
- b) la mobilité d'enseignants et d'étudiants dans le cadre du double diplôme
- c) l'échange de spécialistes pour des périodes à définir à des fins de recherches scientifiques communes, incluant la possibilité de cotutelle de thèse dont les conditions de réalisation sont précisées dans une convention individuelle de cotutelle ;
- d) l'élaboration et la réalisation de thèmes communs de recherche ;
- e) l'organisation commune de conférences et de séminaires ;
- f) des échanges de documents de recherche, de documents scientifiques, d'information et de publications ;

Article 3 – Disciplines concernées

Les composantes concernées sont :

- pour l'Université de Nantes
 - o Faculté de droit et des sciences politiques
 - o Faculté des langues et cultures étrangères, département Langues et cultures étrangères appliquées
- pour l'Università degli Studi dell'Insubria
 - o dipartimento di diritto, economia e culture

Les disciplines concernées sont :

- o Droit
- o Langues étrangères (anglais, français, italien)

Toute autre discipline pourra s'ajouter dans le cadre d'un avenant au présent accord.

Article 4 – Coordination et suivi

Chaque université nomme un responsable du programme de double diplôme. Une commission de coordination des projets communs sera mise en place. Elle veillera à l'accomplissement des clauses figurant dans l'accord et coordonnera les projets en cours. Les projets et actions devront être en accord avec les normes statutaires des deux universités.

Pour Nantes, les responsables du double diplôme sont Dominique GARREAU (Mcf, HDR, coresponsable de la double licence Droit et LEA et du Master 1 et 2 EEI parcours Juriste trilingue) et Enrica BRACCHI (Mcf, responsable pédagogique de la langue italienne dans ces deux formations).

Pour Côme, les responsables sont Barbara POZZO (Professore Ordinario, Direttore del Dipartimento di diritto, economia e culture) et Valentina JACOMETTI (Professore Associato, Direttore di corsi di perfezionamento in traduzione giuridica)

Article 5 – Mise en œuvre du double diplôme

Article 5.1 – Déroulement des enseignements

- A l'Université de Nantes, site de La Roche-sur-Yon (3 années de la double Licence) et Nantes (2 années du Master EEI parcours Juriste trilingue),

Objectifs

- Cet échange ne concerne que les étudiants inscrits en double licence Droit et Langues étrangères appliquées à La Roche-sur-Yon
- Donner aux étudiants français une compétence tant en droit français qu'en droit italien
- Permettre aux étudiants français inscrits dans la double licence Droit et Langues étrangères appliquées maîtrisant la langue italienne d'obtenir en 5 ans le diplôme de Laurea Magistrale in Giurisprudenza italien et le Master 2 Etudes Européennes et Internationales parcours Juriste trilingue (et au préalable la double licence Droit et Langues étrangères appliquées)
- Les étudiants français présenteront leur mémoire de Master EEI mention Juriste trilingue avec des exigences supplémentaires afin de correspondre au diplôme de fin d'étude de droit italien et ainsi valider la formation italienne

Périodes de mobilité : les étudiants français auront 4 semestres en Italie dont 3 semestres d'études

- Semestres 1 à 4 : les étudiants français sont en double Licence 1 et 2 sur le site de La Roche-sur-Yon
- Semestres 5 et 6 : les étudiants français sont pour la double Licence 3 à Côme
- Semestre 7 : les étudiants français sont en cours en Master 1 EEI parcours Juriste trilingue à Nantes
- Semestre 8 : les étudiants français sont en cours à Côme
- Semestre 9 : les étudiants français sont en cours en Master 2 EEI parcours Juriste trilingue à Nantes
- Semestre 10 : les étudiants français sont en stage en Italie

Rôle des partenaires :

- Aider les étudiants italiens dans le choix de leurs cours
 - Les orienter pour leur bibliographie et les techniques scientifiques propres à la formation
 - Aider les étudiants italiens à trouver un stage dans la région
 - Participer aux jurys
 - Aller donner chaque année des cours de droit français aux étudiants italiens ; un ou deux cours de 12 heures chacun.
- A l'Università degli Studi dell'Insubria, site de Côme/Varese, Laurea Magistrale in Giurisprudenza (5 années) (les étudiants français auront tous leurs cours à Côme ; l'accord pourrait être ouvert aux étudiants de Varese)

Objectifs :

- Donner aux étudiants italiens une compétence tant en droit italien qu'en droit français en leur permettant de connaître les deux cultures juridiques de référence
- Permettre aux étudiants italiens inscrits dans le Corso di Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza maîtrisant la langue française d'obtenir en 5 ans le diplôme de Laurea Magistrale in Giurisprudenza italien et le Master Etudes Européennes et Internationales parcours Juriste trilingue français
- Les étudiants italiens présenteront leur tesi di laurea in Giurisprudenza avec des exigences supplémentaires afin de correspondre au diplôme de fin d'étude de droit français et ainsi valider la formation française.

Périodes de mobilité : les étudiants italiens auront 4 semestres en France dont 3 semestres d'études

- Semestres 1 à 4 : les étudiants italiens sont à Côme/Varese
- Semestres 5 et 6 : les étudiants italiens sont à La Roche-sur-Yon (Cours de la Double Licence Droit et LEA)
- Semestre 7 et 8 : les étudiants italiens sont à Côme/Varese
- Semestre 9 : les étudiants italiens sont à Nantes (Cours des Masters 1 et 2 EEI parcours Juriste trilingue)
- Semestre 10 : les étudiants italiens sont en stage en France

Rôle des partenaires :

- Aider les étudiants français dans le choix de leurs cours
- Les orienter pour leur bibliographie et les techniques scientifiques propres à la formation
- Aider les étudiants français à trouver un stage dans la région
- Participer aux jurys
- Aller donner chaque année des cours de droit italien aux étudiants français ; un ou deux cours de 12 heures chacun.

Les maquettes pédagogiques des diplômes sont annexées au présent accord de coopération (annexe pédagogique). Toute modification apportée par l'une des universités à la maquette pédagogique devra faire l'objet d'un avenant à l'accord de coopération. Afin d'assurer d'une formation complète et équilibrée, les partenaires ont défini strictement la liste des cours de droit et de langues accessibles aux étudiants pour leurs semestres en mobilité (dans l'annexe pédagogique), ainsi que les cours obligatoires pour valider chaque formation. Cette liste sera modifiée par les responsables pour tenir compte, le cas échéant, des modifications apportées aux formations. Pour une cohérence dans la formation, le choix des cours des 3 semestres se fera au même moment pour les étudiants français partant à Côme, d'une part, et pour les étudiants italiens partant à Nantes, d'autre part, aux semestres 5, 6 et 8 ou 9.

Article 5.2 - Conditions d'éligibilité et procédure de sélection des étudiants

Les conditions d'éligibilité au double diplôme respectent les critères d'éligibilité habilités par les instances nationales compétentes. Les étudiants français éligibles au programme doivent être titulaires du baccalauréat français (ou équivalent pour l'Université de Nantes) pour s'inscrire en Licence. Le double diplôme s'adresse aux étudiants qui maîtrisent la langue du pays d'accueil donc l'italien. En conséquence, les étudiants français s'inscrivant à la rentrée de la Licence 1 doivent soit avoir étudié la langue italienne au lycée, soit prendre la langue italienne niveau débutant. Ils seront évalués – tant sur leur niveau linguistique que sur le contenu du cours d'introduction au droit italien et des lectures qui auront été demandées – et acceptés pour la poursuite de la double formation à la fin de l'année de Licence 1. Pour pouvoir effectuer leur séjour en Italie, les étudiants français devront justifier du niveau B2 et être inscrits en 3^{ème} année de la double Licence Droit et LEA. Les responsables se réservent la possibilité d'intégrer un(e) étudiant(e) en cours de licence (au plus tard en 3^{ème} année pour aller dans l'Université d'accueil) sous réserve de satisfaire aux conditions sus-énoncées et de place disponible.

Les étudiants italiens éligibles au programme doivent être titulaires du diploma di maturità italien (ou équivalent pour l'Université de l'Insubria) pour s'inscrire au Corso di laurea in Giurisprudenza. Le double diplôme s'adresse aux étudiants qui maîtrisent la langue du pays d'accueil, donc le français, et aussi l'anglais. En conséquence, les étudiants italiens pour être acceptés pour la poursuite de la double formation doivent avoir étudié la langue française et la langue anglaise au moins au niveau B2. Ils seront évalués – sur leur niveau linguistique et sur leur curriculum vitae et studiorum – et acceptés pour la poursuite de la double formation pendant la deuxième partie de la première année. Les responsables se réservent la possibilité d'intégrer un(e) étudiant(e) en cours de licence (au plus tard en 3^{ème} année pour aller dans l'Université d'accueil) sous réserve de satisfaire aux conditions sus-énoncées et de place disponible.

Les étudiants de l'Università degli Studi dell'Insubria acceptés pour la double formation doivent être inscrits en troisième année du Corso di Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza pour partir pour le séjour à Nantes

La commission de coordination de la formation détermine les critères communs de sélection, définit une procédure de candidature commune et un comité mixte de sélection. Ceux-ci sont détaillés dans l'annexe pédagogique.

Chaque université accepte d'accueillir un maximum de 5 étudiants par année d'études. Cet effectif est établi au 1^{er} février précédent chaque année Universitaire.

Article 5.3 – Contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle de connaissances respectent les modalités prévues dans le cadre de l'habilitation du diplôme délivré au sein de chaque université.

A l'issue des 5 années, pour valider les deux formations, les étudiants pourront, au choix, après accord des enseignants référents :

- Soit rédiger un mémoire de droit comparé (droit français et droit italien) de 60 pages en une version française et une version italienne équivalant à la tesi di laurea de fin des études juridiques italiennes ; ce travail donnera lieu à une soutenance à l'Université de Nantes ou à l'Université de l'Insubria – Pôle de Côte devant un jury paritaire, le cas échéant en visio-conférence pour les enseignants de l'Université partenaire.
- Soit rédiger un mémoire de droit comparé (droit français et droit italien) de 100 pages en français pour les étudiants français avec un résumé en italien de 10/15 pages ou rédigé en langue italienne pour les étudiants italiens avec un résumé de 10/15 pages en français équivalant à la tesi di laurea de fin des études juridiques italiennes ; ce travail donnera lieu à une soutenance à l'Université de Nantes ou à l'Université de l'Insubria – Pôle de Côte devant un jury paritaire, le cas échéant en visio-conférence pour les enseignants de l'Université partenaire.

Le jury composé des responsables des diplômes des deux entités et des responsables des langues délivrera les diplômes de Master Etudes Européennes et Internationales parcours Juriste trilingue et Laurea Magistrale in Giurisprudenza à l'issue de la soutenance des mémoires en langues française et italienne.

Article 5.4 – Reconnaissance mutuelle et délivrance du double diplôme

Les universités s'engagent à reconnaître officiellement les crédits obtenus au sein de l'université partenaire, soit 60 crédits pour les cours sur une année chez le partenaire et 30 crédits pour les cours sur un semestre chez le partenaire. Pour le semestre 10, les mémoires et leur soutenance vaudront 30 crédits pour les étudiants français et 20 crédits pour les étudiants italiens, conformément au règlement des études de chaque formation. Si un étudiant français valide plus de 30 ou 60 ects en Italie, il ne sera retenu que 30 ou 60 ects (sauf le semestre 8 pour lequel il faudra 40 ects pour compenser les 20 ects de la tesi di laurea de fin des études juridiques italiennes du semestre 10). Le transfert des crédits obtenus dans l'université d'accueil s'effectuera sur la base de la grille de transfert jointe aux relevés de notes des étudiants.

Les étudiants qui auront satisfait aux contrôles des connaissances tels qu'établis à l'article 5.3 se verront décerner par l'Université de Nantes le diplôme suivant :

Master Etudes Européennes et Internationales parcours Juriste trilingue (300 crédits)

Le Master Etudes Européennes et Internationales parcours Juriste trilingue est accrédité par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche français pour la période suivante : 2017-2022

Les étudiants qui auront satisfait aux contrôles des connaissances tels qu'établis à l'article 5.3 se verront décerner par l'Università degli Studi dell'Insubria le diplôme suivant :

Laurea Magistrale in Giurisprudenza (300 crédits)

Le diplôme mentionné ci-dessus est actuellement soumis au processus d'accréditation par le Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca pour l'année 2017-2018 et les années suivantes pour la durée légale du cours (5 ans).

Dans le cas où un étudiant ne validerait pas son année d'études dans l'université d'accueil, il ne sera pas autorisé à redoubler, sauf circonstances particulières et sur décision des enseignants responsables pédagogiques du programme.

Article 5.5 – Droits et obligations des étudiants

Les étudiants doivent respecter le règlement en vigueur au sein de chaque université. Les étudiants se verront accorder les mêmes prérogatives que celles accordées aux étudiants à plein temps de l'établissement d'accueil pendant la durée de la mobilité.

Chaque établissement s'assurera qu'une aide adéquate soit réservée pour accueillir et orienter les étudiants, et s'engage à fournir les informations nécessaires concernant l'hébergement.

Il incombe aux étudiants de se conformer aux lois et règlements du pays d'accueil (par exemple pour l'obtention du visa ou de l'assurance santé).

Le voyage aller et retour entre les deux établissements relève de la responsabilité des étudiants concernés. Il est de la responsabilité des étudiants de détenir une couverture d'assurance médicale et accidentelle valable pour toute la durée de la mobilité et d'en fournir la preuve. Les frais relatifs au séjour sont à la charge de l'étudiant.

Article 6 - Inscription et droits universitaires

Les étudiants de chaque établissement s'acquitteront des frais d'inscription dans leur université d'origine et seront exemptés de droits d'inscription dans l'université d'accueil.

Ils seront inscrits dans les deux universités de la 2^{ème} à la 5^{ème} année mais les étudiants français devront faire une préinscription dès la rentrée de la première année de licence afin de suivre les cours d'initiation au droit italien.

Les étudiants français en mobilité à l'Université de l'Insubria seront tenus de payer 70€ pour l'attribution du diplôme et 16€ de taxes gouvernementales. Le Département d'accueil pourra se charger de ces frais sur demande circonstanciée de l'étudiant(e).

Article 7 – Moyens financiers

Les deux institutions s'efforceront de recueillir les moyens financiers au sein de leur propre budget ou de celui d'autres institutions et partenaires, afin de financer les coûts occasionnés par les échanges.

Article 8 – Durée et dénonciation

La durée du présent accord est de cinq années à compter de la rentrée 2017. Il pourra être renouvelé dans des termes identiques, ou redéfini après concertation entre les deux universités et autorisation des instances de tutelle.

Le présent accord peut être dénoncé à la demande de l'une des deux parties, au minimum six mois avant la date d'expiration désirée, en respectant, cependant, les activités en cours.

Le présent document est signé en deux exemplaires originaux, chacun ayant la même valeur juridique.

A Nantes, le **07 JUL. 2017**

A Varese, le **25 SET. 2017**



Olivier LABOIX
Président de l'Université de Nantes

Alberto COEN PORISINI
Recteur de l'Università degli Studi dell'Insubria

A Nantes, le **25 juil 2017**

Antoinette HASTINGS-MARCHADIER
Doyenne de la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de
l'Université de Nantes





UNIVERSITÉ DE NANTES

Annexe pédagogique
à l'accord cadre de coopération
entre
l'Université de Nantes (France)
et
l'Università degli Studi dell'Insubria
(Italie)

Logo Partenaire

Vu l'accord de coopération signé le

Il est décidé ce qui suit d'un commun accord,

Article 1 - Maquettes pédagogiques

FICHES PÉDAGOGIQUES DES DIPLÔMES FRANÇAIS

Licence Droit parcours Langues Étrangères Appliquées (anglais et italien)			
Intitulé de l'Unité d'Enseignement	Sem.	Eléments Constitutifs de l'UE *cours obligatoires pour obtenir les 5 années	Crédits
Licence 1			
UEF 1 Droit TD	1	Introduction au droit privé et droit des personnes avec TD*	7
		Droit constitutionnel 1 avec TD*	7
UEF 2 Droit	1	Institutions juridictionnelles	3
UEF 3 Droit TD	2	Droit de la famille avec TD *	7
		Droit constitutionnel 2 avec TD *	7
UEF 4 Droit	2	Introduction à la science politique : acteurs et organisations	3
		Institutions internationales	3
Licence 2			
UEF 5 Droit TD	3	Droit administratif 1 avec TD*	7
		Droit des obligations 1 avec TD*	7
UEF 6 Droit	3	Droit pénal 1 sans TD *	4
		Introduction à la science politique : concepts fondamentaux	3
UEF 7 Droit TD	4	Droit administratif 2 avec TD ou droit des obligations 2 avec TD ou droit pénal 2 avec TD*	7
		Droit administratif 2 avec TD ou droit des obligations 2 avec TD ou droit pénal 2 avec TD*	7
UEF 8 Droit	4	Droit administratif 2 ou droit des obligations 2 ou droit pénal 2 sans TD*	4
		Droit des affaires	4
		Principes fondamentaux du procès (règles générales de procédure)	3
Licence 3			
UEF 9 Droit TD	5	Droit des sociétés avec TD*	7

UEF 10 Droit	5	Droit pénal spécial	4
		Droit international public	4
UEC 9 LV 1 - Anglais	5	Civilisation*, Traductions écrites A* et B*, Langue juridique*, pratique orale*, traduction orale	5
UEC 10 LV 2 Italien	5	Traductions écrites A* et B*, traduction orale*	3
UEF 11 Droit TD	6	Contrats civils et commerciaux avec TD*	7
		Droit du travail avec TD*	7
UEF 12 Droit	6	Libertés et droits fondamentaux*	4
		Droit judiciaire privé*	3
UEC 11 LV 1 - Anglais	6	Civilisation*, Traductions écrites A et B, Langue juridique*, pratique orale*, traduction orale*	5
UEC 12 LV 2 Italien	6	Traductions écrites A et B*, traduction orale*	3

Master Etudes Européennes parcours Juriste trilingue (anglais et italien)

Master 1			
UE 11 Droit avec TD	7	Contrats civils et commerciaux 2 avec TD Ou Droit spécial des sociétés avec TD	6
		Droit international privé 1 avec TD (si pas vu en Italie)	6
UE 12 Droit sans TD	7	Droit comparé : Introduction à la common law et autres systèmes juridiques	3
UE 13 – Langues : civilisation/cultures juridiques	7	Anglais*	3
		Italien*	3
UE 14 – Langue de spécialité (juridique)	7	Langue juridique anglaise*	2
		Traduction juridique : anglais*	2
		Traduction juridique : italien*	2
Master 2			
UE 31 Droit de l'Union européenne	9	Droit des affaires de l'Union européenne et Droit social communautaire	6
UE 32 Droit international	9	Droit international privé spécial et Droit social international et Règlement non judiciaire des contentieux internationaux	7
UE 33 Droit comparé		Droit civil et des affaires comparé : common law, droit allemand, droit italien, droit espagnol, droit chinois et Droit pénal comparé	5
		Conférences	
UE 34 Civilisation/Cultures juridiques	9	Anglais	4
UE 35 Traduction juridique	9	Anglais	2
		Italien	2
UED Mobilité	10	Stage en Italie pour les étudiants français et en France pour les étudiants italiens	30

LISTE DES COURS ITALIENS AUTORISES/OBLIGATOIRES POUR LES ETUDIANTS FRANÇAIS

Piano degli studi Laurea Magistrale (5 anni)

Anno	tipo di attivita	Insegnamenti	
I Anno	a	Instituzioni di diritto privato**	11
I Anno,	a	Diritto costituzionale**	10
I Anno	e	Inglese giuridico (NB : doit être obligatoire pour les étudiants nantais)	6
II Anno	b	Diritto privato comparato	9
II Anno	b	Diritto penale**	9
II Anno	b *	Diritto del lavoro I** e II parte	12
III Anno	b	Diritto internazionale	9
III Anno	b	Diritto processuale civile I**	8
III Anno	b	Diritto commerciale**	9
III Anno	b *	Diritto amministrativo I parte**	9
IV Anno	b *	Diritto amministrativo II parte	9
IV Anno	b	Diritto dell'Unione Europea (à prendre pour remplacer celui de L3 en France)	9
IV Anno	a *	Diritto civile I parte**	7
IV Anno	b	Diritto processuale penale**	8
V Anno	b *	Diritto civile II parte	6
	c	Terminologia giuridica comparata	8
	c	Inglese giuridico avanzato	8
	c	Inglese giuridico e traduzione inglese-italiano	8
	c	Fondamenti di traduzione giuridica	8
	c	Linguaggi giuridici comparati	8
* : insegnamento diviso in più parti con un unico esame finale			
**: insegnamenti obbligatori per gli studenti francesi			
a : formazione di base			
b : formazione caratterizzante			
c : formazione affine e integrativa			
d : scelte autonome dello studente			
e : prova finale e lingua straniera			
f : altre			

Corso di Laurea triennale in Scienze della Mediazione Interlinguistica e Interculturale e Corso di Laurea magistrale in Lingue Moderne per la Comunicazione e la Cooperazione Internazionale			
I Anno,		Lingua italiana: composizione di testi tecnico-professionali	8
II Anno		Antropologia giuridica e diritto comparato	6
II Anno		Istituzioni, storia e cultura inglese	8
III Anno, I semestre		Lingua inglese + esercitazioni	11
III Anno, II semestre		Lingua inglese + esercitazioni	
IV Anno, I semestre		Lingua inglese avanzato 1 e traduzione	9
IV Anno, II semestre		Lingua inglese avanzato 1 e traduzione	
V Anno, I semestre		Lingua inglese avanzato 2 e traduzione	9
V Anno, II semestre		Lingua inglese avanzato 2 e traduzione	

Article 2 - Coordination de la formation

La coordination de la formation est assurée :

A l'université de Nantes par
 Dominique GARREAU : dominique.garreau@univ-nantes.fr
 Enrica BRACCHI : enrica.bracchi@univ-nantes.fr

A l'Università degli Studi dell'Insubria par
 Barbara POZZO : barbara.pozzo@uninsubria.it
 Valentina JACOMETTI: valentina.jacometti@uninsubria.it

Article 3 - Critères de sélection des candidats

Pour Nantes, les étudiants candidats au programme s'inscrivent à la rentrée de la Licence 1.

Le double diplôme s'adressant aux étudiants qui maîtrisent la langue du pays d'accueil donc l'italien, les postulants doivent soit avoir étudié la langue italienne au lycée, soit prendre la langue italienne niveau débutant. Ils seront sélectionnés en fin de Licence 1 par une double évaluation portant sur leur niveau linguistique et sur le contenu du cours d'introduction au droit italien. Les responsables se laissent la possibilité d'intégrer un(e) étudiant(e) en cours de licence (au plus tard en 3^{ème} année pour aller dans l'Université d'accueil) sous réserve de satisfaire aux conditions sus-énoncées et de place disponible.

Pour l'Université de l'Insubria, les étudiants candidats au programme sont inscrits à la première année de la Laurea Magistrale a ciclo unico in Giurisprudenza. Le double diplôme s'adressant aux étudiants qui maîtrisent la langue du pays d'accueil, donc le français, et l'anglais, les postulants doivent avoir étudié la langue française et la langue anglaise au moins au niveau B2. Ils seront sélectionnés pendant la deuxième partie de la première année par une double évaluation portant sur leur niveau linguistique et sur le curriculum vitae et studiorum. Les responsables se laissent la possibilité d'intégrer un(e) étudiant(e) en cours de licence (au plus tard en 3^{ème} année pour aller dans l'Université d'accueil) sous réserve de satisfaire aux conditions sus-énoncées et de place disponible.

Article 4 - Composition du comité mixte de sélection

Le comité mixte de sélection se compose de personnel en service au sein des universités partenaires.

A l'université de Nantes : Dominique Garreau et Enrica Bracchi

A l'Università degli Studi dell'Insubria : Barbara Pozzo, Valentina Jacometti

Article 5 - Validité de l'annexe pédagogique

La présente annexe pédagogique est valable aussi longtemps que l'accord cadre de coopération entre l'Université de Nantes et l'Università degli Studi dell'Insubria reste en vigueur.

Elle pourra être renouvelée dans des termes identiques, ou redéfini après concertation entre les deux universités.